HAUSSMANN LORAN PARICHAT & PARTNERS
INTERNATIONAL LAW FIRM

Français

Vos projets en Thaïlande. Une lecture juridique claire pour vivre, investir et entreprendre.

English

Your plans in Thailand. Clear legal insight for residents, investors and businesses.

The Haussmann News

English & Français

ÉDITORIAL

Le mois des dossiers solides

Vivre en Thaïlande, y installer sa famille ou développer une activité demande de suivre plusieurs calendriers. Un contrôle s'intensifie, une règle entre en vigueur, une autre reste en discussion : chaque annonce mérite son contexte.

Cette édition couvre les événements du 1er octobre au 9 novembre 2026. Foncier et sociétés, origine des fonds, fiscalité, séjour, emploi et usages numériques : nous avons regroupé les sujets utiles aux résidents étrangers et à ceux qui préparent leur installation.

Le fil conducteur est documentaire : l'investissement réel d'une société, l'origine d'un transfert, les liens familiaux et les justificatifs d'une demande doivent pouvoir être expliqués.

Plusieurs réformes demeurent des projets, notamment le permis de conduire et les prélèvements touristiques. Leur présentation dans ces pages ne les transforme pas en obligations déjà applicables.

Chaque dossier existe en français, puis en anglais, avec un point pratique et ses sources. Les illustrations offrent une respiration ; les dates et le statut des mesures restent au premier plan.

Bonne lecture et beaux projets en Thaïlande.



EDITORIAL

The month of well-prepared files

Living in Thailand, relocating with your family or building a business means keeping track of several timelines. Enforcement may intensify, a rule may take effect, and another proposal may still be under discussion. Each announcement deserves its proper context.

This edition covers developments from 1 October to 9 November 2026. Land and companies, source of funds, tax, immigration, employment and digital tools: we have brought together the subjects that matter to foreign residents and people preparing to move here.

Documentation is the connecting theme: the real investment behind a company, the source of a transfer, and the relationships and supporting evidence in a family application should be clearly explained.

Several reforms remain proposals, including driving licence changes and tourism-related levies. Their appearance in these pages does not turn them into requirements already in force.

Each feature appears in French, followed by English, with a practical point and its sources. The illustrations give the reader a pause; dates and the status of each measure remain central.

We wish you an informative read and every success with your plans in Thailand.

Dans cette édition

Du 1er octobre au 9 novembre 2026

01 Prête-noms : le foncier sous surveillance renforcée
Nominees: closer scrutiny of landholding structures
FR p. 03 / EN p. 04

02 Investir : vérifier l'autorisation de chaque activité
Investing: check the authorisation for each activity
FR p. 05 / EN p. 06

03 Revenus étrangers : garder le cap documentaire
Foreign income: keep the records clear
FR p. 07 / EN p. 08

04 L'origine des fonds au centre des contrôles
Source of funds comes under closer scrutiny
FR p. 09 / EN p. 10

05 TVA, solaire et factures électroniques
VAT, solar power and electronic invoices
FR p. 11 / EN p. 12

06 Familles internationales : préparer les bons justificatifs
International families: preparing the right documents
FR p. 13 / EN p. 14

07 Séjour : les échéances au premier plan
Your stay: keeping track of deadlines
FR p. 15 / EN p. 16

Lire le statut avant la conclusion

Chaque dossier distingue les règles applicables, les contrôles renforcés et les projets. Les rappels antérieurs à octobre sont signalés. Les liens de sources figurent à la fin des articles et page 31.

In this issue

1 October to 9 November 2026

08 Permis de conduire : ce que propose le DLT
Driving licences: what the DLT is proposing
FR p. 17 / EN p. 18

09 Employeurs : préparer la paie et les contrats
Employers: prepare payroll and review contracts
FR p. 19 / EN p. 20

10 PME : sécuriser les encaissements et les marges
SMEs: protect cash collection and margins
FR p. 21 / EN p. 22

11 Voyager : distinguer projets et obligations
Travel: distinguish proposals from obligations
FR p. 23 / EN p. 24

12 Cryptoactifs : encadrement renforcé et accès surveillé
Cryptoassets: stronger oversight and access controls
FR p. 25 / EN p. 26

13 Intelligence artificielle : organiser la responsabilité
Artificial intelligence: organise accountability
FR p. 27 / EN p. 28

14 Paiement différé et ventes directes en consultation
Deferred payment and direct selling under consultation
FR p. 29 / EN p. 30

Read the status before the conclusion

Each feature distinguishes rules in force, stronger enforcement and proposals. Earlier developments are labelled as reminders. Source links appear below each article and on page 31.

Références / Sources p. 31 · Agenda & contacts p. 32

IMMOBILIER ET SOCIÉTÉS

DOSSIER 01 / 14

Prête-noms : le foncier sous surveillance renforcée

La campagne lancée le 19 octobre renforce l'examen des détentions foncières. Pour les investisseurs étrangers, les preuves du financement et de la propriété réelle deviennent centrales.

Contrôles renforcés sur le fondement du droit existant

LE POINT PRATIQUE

Avant toute opération immobilière impliquant une société, faites examiner ensemble le titre foncier, l'actionnariat et les financements. Une structure doit pouvoir être expliquée par des documents concordants. Les contrôles annoncés imposent une préparation sérieuse, sans préjuger de la légalité de chaque dossier.

Lire en anglais / p. 4



Illustration éditoriale

Une campagne nationale. Le 19 octobre 2026, le gouvernement a demandé aux services fonciers et aux gouverneurs d'accélérer les investigations concernant des terrains détenus pour le compte d'étrangers par des prête-noms thaïlandais. Le bilan présenté mentionne 1 397 détenteurs et 2 360 parcelles concernés par les vérifications. Ces chiffres ne représentent pas autant de condamnations définitives : chaque situation doit être examinée selon ses faits et ses preuves.

Décembre, une échéance d'enquête. L'objectif annoncé est de conclure les investigations prioritaires d'ici décembre 2026. Cette échéance s'adresse aux autorités ; elle ne constitue ni une amnistie ni une date limite générale de régularisation pour les propriétaires. Lorsqu'une détention illégale est établie, les autorités doivent engager les procédures appropriées, notamment la cession imposée du terrain, tout en surveillant les transferts susceptibles de remplacer un prête-nom par un autre.

Des informations rapprochées. Une réunion du 15 octobre, publiée par le Department of Business Development le 27 octobre, prévoit une coopération renforcée avec l'Immigration, associant expertise juridique et analyse des données d'entreprises. L'examen peut ainsi dépasser les statuts pour porter sur la réalité de l'investissement et de l'activité. La participation étrangère dans une société ne suffit cependant pas à démontrer l'existence de prête-noms.

Préparer un dossier cohérent. Pour un achat, une cession ou une restructuration, il est utile de réunir l'historique des apports, les mouvements bancaires, les décisions sociales et les contrats d'exploitation. L'analyse doit expliquer qui investit, qui décide et qui bénéficie du bien. Changer seulement des noms sur un registre ne résout pas une incohérence économique ou juridique. Cette revue gagne à intervenir avant tout engagement irréversible.

Sources : 01.1 · 01.2

Références détaillées et liens cliquables, p. 31. Situation vérifiée au 9 novembre 2026.

PROPERTY AND COMPANIES

FEATURE 01 / 14

Nominees: closer scrutiny of landholding structures

The campaign launched on 19 October intensifies scrutiny of landholding arrangements. For foreign investors, evidence of funding and genuine ownership takes centre stage.

Stronger enforcement under existing law

THE PRACTICAL POINT

Before a property transaction involving a company, have the land title, shareholding and funding reviewed together. The structure should be supported by consistent documents. The announced checks call for careful preparation, without prejudging the legality of any individual arrangement.

Read in French / p. 3



Editorial illustration

A national campaign. On 19 October 2026, the government instructed land authorities and provincial governors to accelerate investigations into land held for foreigners through Thai nominees. The figures presented identify 1,397 holders and 2,360 plots covered by the checks. These figures do not represent that many final convictions: each arrangement must be assessed against its own facts and evidence.

December is an investigation deadline. The stated objective is to complete priority investigations by December 2026. This deadline is addressed to the authorities; it is neither an amnesty nor a general regularisation deadline for owners. Where unlawful ownership is established, the authorities must pursue the appropriate procedures, including compulsory disposal of the land, while monitoring transfers that might merely replace one nominee with another.

Information brought together. A meeting held on 15 October and reported by the Department of Business Development on 27 October provides for closer cooperation with Immigration, combining legal expertise and analysis of company data. Scrutiny can therefore extend beyond constitutional documents to the substance of the investment and business activity. Foreign participation in a company does not, however, by itself establish a nominee arrangement.

Prepare a consistent record. For a purchase, sale or restructuring, it is useful to assemble the history of capital contributions, bank movements, corporate decisions and operating contracts. The analysis should explain who invests, who makes decisions and who benefits from the property. Merely changing names on a register does not resolve an inconsistency in the commercial substance or legal position. This review is best carried out before any irreversible commitment is made.

Sources: 01.1 · 01.2

Full references and clickable links, p. 31. Position checked as of 9 November 2026.

INVESTISSEMENT ET EXPLOITATION

Investir : vérifier l'autorisation de chaque activité

Une précision administrative concerne les entreprises des zones industrielles. Dans l'hébergement, un projet distinct invite à préparer l'avenir sans anticiper son adoption.

Pratique administrative actuelle ; projet hôtelier à suivre

LE POINT PRATIQUE

Avant de financer une activité, rapprochez le modèle économique des autorisations réellement détenues. Une implantation en zone industrielle ou la perspective d'une réforme de l'hébergement ne dispense pas de cette vérification. Faites préciser le régime applicable à chaque prestation et à chaque site.

Lire en anglais / p. 6



Illustration éditoriale

Une voie encadrée. La clarification du DBD du 2 octobre 2026, analysée le 6 novembre par Nagashima Ohno & Tsunematsu, précise qu'une autorisation de l'Industrial Estate Authority of Thailand ne donne pas automatiquement accès à un Foreign Business Certificate pour toutes les activités. Selon cette analyse, la fabrication à façon et certains services autonomes ne relèvent plus de cette voie. Une Foreign Business Licence ou une autre base applicable, notamment une promotion BOI couvrant l'activité, peut être nécessaire.

Partir de l'activité réelle. Le point pratique consiste à décrire précisément les opérations envisagées : fabrication pour son propre compte, production pour un client, stockage, réparation ou conseil. Cette cartographie permet de rapprocher chaque prestation de l'autorisation correspondante. Pour une extension d'activité, il est préférable de vérifier ce périmètre avant de signer les contrats commerciaux et d'engager des dépenses importantes, en conservant les réponses obtenues.

Hébergement : un projet distinct. Le projet d'Accommodation Establishments Act, présenté par le gouvernement le 29 septembre et commenté en octobre, reste un dossier à suivre. Il envisage des régimes gradués selon les caractéristiques des établissements, des démarches électroniques et une licence intégrée pour certains opérateurs. Des protections supplémentaires des clients, notamment face à des prestations ne correspondant pas à la publicité, sont également proposées. Ces orientations ne constituent pas encore des autorisations d'exploiter.

Construire un calendrier réaliste. Au 9 novembre, aucun élément vérifié ne permet de présenter ce projet comme une légalisation générale des locations touristiques. Un investissement doit donc être évalué dans le cadre actuellement applicable. Les hypothèses de réforme peuvent figurer dans le plan d'affaires, avec un scénario permettant au projet de fonctionner même si le calendrier législatif évolue.

Sources : 02.1 · 02.2 · 02.3

Références détaillées et liens cliquables, p. 31. Situation vérifiée au 9 novembre 2026.

INVESTMENT AND OPERATIONS

FEATURE 02 / 14

Investing: check the authorisation for each activity

An administrative clarification affects businesses in industrial estates. A separate accommodation proposal calls for forward planning without assuming that it has already been enacted.

Current administrative practice; accommodation proposal under review

THE PRACTICAL POINT

Before funding an activity, match the business model to the authorisations actually held. An industrial estate location or the prospect of accommodation reform does not remove this need. Establish which regime applies to each service and each site before committing funds.

Read in French / p. 5



Editorial illustration

A defined route. The DBD clarification of 2 October 2026, analysed on 6 November by Nagashima Ohno & Tsunematsu, explains that an Industrial Estate Authority of Thailand permit does not automatically provide access to a Foreign Business Certificate for every activity. According to that analysis, contract manufacturing and certain stand-alone services no longer qualify through this route. A Foreign Business Licence or another applicable basis, including BOI promotion covering the activity, may be required.

Start with the actual operations. The practical starting point is to describe the proposed operations precisely: manufacturing for the business's own account, producing for a customer, storage, repairs or consultancy. Mapping these activities makes it possible to match each service with the relevant authorisation. Before expanding operations, it is preferable to check this scope before signing commercial contracts and incurring substantial expenditure, and to retain the responses received.

Accommodation: a separate proposal. The proposed Accommodation Establishments Act, presented by the government on 29 September and discussed in October, remains a matter to monitor. It envisages graduated regulatory regimes reflecting establishments' characteristics, electronic procedures and an integrated licence for certain operators. Additional customer protections, including where services do not match their advertising, are also proposed. These policy directions do not yet provide permission to operate a business.

Build a realistic timetable. As at 9 November, no verified material supports presenting this proposal as a general legalisation of holiday rentals. An investment must therefore be assessed under the framework currently applicable. Possible reforms can be included in the business plan, alongside a scenario that allows the project to operate even if the legislative timetable changes.

Sources: 02.1 · 02.2 · 02.3

Full references and clickable links, p. 31. Position checked as of 9 November 2026.

FISCALITÉ INTERNATIONALE

DOSSIER 03 / 14

Revenus étrangers : garder le cap documentaire

Au 9 novembre, aucune nouvelle exonération des revenus étrangers n'a été identifiée dans les textes examinés. Deux dossiers internationaux complètent cette veille fiscale.

Règles existantes ; convention signée ; crédits d'impôt en projet

LE POINT PRATIQUE

Le dossier utile relie chaque somme à sa source, à son année d'acquisition et à son éventuelle imposition à l'étranger. Relevés, attestations et preuves de transfert permettent de séparer revenus, capital et situations conventionnelles avant toute analyse du montant imposable.

Lire en anglais / p. 8



Illustration éditoriale

Une réforme encore attendue. L'allégement évoqué pour les revenus étrangers transférés l'année de leur perception ou l'année suivante reste présenté comme un projet dans l'analyse juridique actualisée le 4 novembre. Les instructions Por. 161 et Por. 162 demeurent les références administratives identifiées. Il serait donc prématuré de présenter cet assouplissement comme une exonération acquise pour les transferts effectués en 2026.

Les questions qui comptent. Pour les revenus étrangers acquis depuis 2024, les questions centrales sont la nature du revenu, la résidence fiscale l'année de son acquisition et son transfert en Thaïlande, la même année ou plus tard. Le seuil de résidence fiscale thaïlandaise est de 180 jours ou davantage de présence en Thaïlande dans l'année civile. Les revenus antérieurs à 2024 sont exclus de la nouvelle interprétation par Por. 162. Les conventions et crédits d'impôt peuvent modifier le résultat : tout virement n'est pas un revenu imposable.

Norvège : une convention signée. La Thaïlande et la Norvège ont signé une nouvelle convention fiscale le 15 octobre, événement annoncé par le Revenue Department le 19 octobre. Le texte vise la double imposition et la prévention de l'évasion fiscale. La signature constitue une étape : elle ne démontre pas que de nouvelles règles sont déjà applicables aux pensions, dividendes ou activités professionnelles des personnes concernées.

Crédits remboursables : consultation close. Du 6 octobre au 5 novembre, l'administration fiscale a consulté sur un projet de crédits d'impôt remboursables qualifiés, les QRTC. Le chantier s'inscrit dans l'adaptation des incitations aux règles internationales concernant les grands groupes multinationaux. Il intéresse surtout les investisseurs structurés et demeure un projet, sans droit général à remboursement établi par la consultation.

Sources : 03.1 · 03.2 · 03.3 · 03.4 · 03.5 · 03.6

Références détaillées et liens cliquables, p. 31. Situation vérifiée au 9 novembre 2026.

INTERNATIONAL TAX

FEATURE 03 / 14

Foreign income: keep the records clear

As of 9 November, no new foreign income exemption had been identified in the legislation reviewed. Two international developments complete this tax update.

Existing rules; treaty signed; tax credits proposed

THE PRACTICAL POINT

A useful file links each amount to its source, the year it arose and any taxation abroad. Statements, certificates and transfer evidence help distinguish income, capital and treaty situations before any assessment of the taxable amount is made.

Read in French / p. 7



Editorial illustration

A reform still awaited. The relief discussed for foreign income transferred in the year it is received or the following year remains described as a proposal in the legal analysis updated on 4 November. Instructions Por. 161 and Por. 162 remain the identified administrative references. It would therefore be premature to present this relaxation as an established exemption for transfers made in 2026.

The questions that matter. For foreign income arising from 2024 onwards, the central questions are the type of income, tax residence in the year it arose and its remittance to Thailand, in that year or later. The Thai tax residence threshold is 180 days or more of presence in Thailand in a calendar year. Por. 162 excludes pre-2024 income from the new interpretation. Treaties and tax credits may affect the outcome: not every bank transfer is taxable income.

Norway: a treaty signed. Thailand and Norway signed a new tax treaty on 15 October, an event announced by the Revenue Department on 19 October. The instrument addresses double taxation and the prevention of tax evasion. Signature is one stage: it does not demonstrate that new rules already apply to the pensions, dividends or professional activities of the people concerned.

Refundable credits: consultation closed. From 6 October to 5 November, the tax administration consulted on proposed qualified refundable tax credits, or QRTCs. This initiative forms part of the adaptation of incentives to international rules affecting large multinational groups. It is mainly relevant to structured investment projects and remains a proposal, with no general refund entitlement established by the consultation.

Sources: 03.1 · 03.2 · 03.3 · 03.4 · 03.5 · 03.6

Full references and clickable links, p. 31. Position checked as of 9 November 2026.

BANQUE ET TRANSFERTS

DOSSIER 04 / 14

L’origine des fonds au centre des contrôles

Deux évolutions concernent les clients des banques : les justificatifs des entrées de devises et les contrôles des opérations importantes en espèces.

Contrôles bancaires renforcés ; vérifications au cas par cas

LE POINT PRATIQUE

Un dossier bancaire cohérent explique qui verse les fonds, pourquoi et sur quelle base contractuelle. Contrat de vente, relevés et pièces fiscales ne répondent pas toujours à la même question : leur rapprochement facilite la compréhension de l’opération par l’établissement.

Lire en anglais / p. 10



Illustration éditoriale

Des obligations pour les banques. La circulaire BOT 6126/2569 du 29 septembre transmet la notification de contrôle des changes n° 38. Selon l’analyse publiée par Silk Legal, celle-ci a été publiée à la Gazette le 7 octobre et est applicable depuis le 8 octobre. Le texte primaire consulté prévoit une prise d’effet au lendemain de sa publication. Les obligations portent sur les vérifications effectuées par les banques.

Le seuil de 200 000 dollars. Pour certaines opérations au comptant concernant des devises reçues de l’étranger, les justificatifs d’origine deviennent nécessaires à partir de 200 000 USD, sous les conditions du texte. Une dispense liée à la connaissance du client peut exister pour les flux ordinaires. Les catégories sous surveillance, notamment certains fonds issus d’opérations immobilières ou d’actifs numériques, suivent des exigences renforcées ; les fonds provenant d’opérations sur l’or appellent des documents quel que soit leur montant.

Une résidence à qualifier. Ces règles visent les personnes qualifiées de résidentes au sens du contrôle des changes. Cette qualification ne se confond pas automatiquement avec la résidence fiscale ou le simple fait de vivre en Thaïlande. La destination des fonds, leur provenance et la nature de l’opération déterminent les documents pertinents. Le seuil annoncé ne dispense pas des autres vérifications bancaires.

Les espèces depuis le 1er novembre. Le communiqué BOT du 26 octobre confirme l’application de la notification 57/2569 le 1er novembre. Les dépôts d’espèces atteignant 5 millions THB dans une même journée entraînent des vérifications renforcées, selon le risque. Le dispositif couvre également certaines autres opérations en espèces. Il concerne les transactions en agence ; les opérations électroniques ordinaires ne sont pas visées par cette extension particulière. Ce renforcement ne crée ni impôt supplémentaire ni plafond de détention.

Sources : 04.1 · 04.2 · 04.3

Références détaillées et liens cliquables, p. 31. Situation vérifiée au 9 novembre 2026.

BANKING AND TRANSFERS

FEATURE 04 / 14

Source of funds comes under closer scrutiny

Two developments affect bank customers: documentation for incoming foreign currency and checks on substantial cash transactions.

Enhanced bank checks; requirements depend on the transaction

THE PRACTICAL POINT

A coherent banking file explains who is providing the funds, why and on what contractual basis. A sale agreement, statements and tax documents do not always answer the same question: bringing them together helps the institution understand the transaction.

Read in French / p. 9



Editorial illustration

Obligations for banks. BOT Circular 6126/2569 of 29 September transmits exchange control Notification No. 38. According to the analysis published by Silk Legal, it was published in the Gazette on 7 October and has applied since 8 October. The primary text reviewed provides for commencement on the day after publication. The obligations concern the checks carried out by banks.

The USD 200,000 threshold. For certain spot transactions involving foreign currency received from abroad, source documentation becomes necessary from USD 200,000, subject to the conditions of the text. A waiver based on knowledge of the customer may exist for ordinary flows. Watchlist categories, including certain property and digital asset proceeds, face stricter requirements; gold proceeds require documentation regardless of their amount.

Residence needs classification. These rules concern persons classified as residents for exchange control purposes. This status is not automatically the same as tax residence or simply living in Thailand. The destination of the money, its source and the nature of the transaction determine which documents are relevant. The stated threshold does not remove other banking verification requirements.

Cash since 1 November. The BOT announcement of 26 October confirms that Notification 57/2569 applies from 1 November. Cash deposits reaching THB 5 million within the same day trigger enhanced checks according to risk. The framework also covers certain other cash transactions. It concerns branch transactions; ordinary electronic transactions are outside this particular extension. These enhanced checks create neither an additional tax nor a limit on cash ownership.

Sources: 04.1 · 04.2 · 04.3

Full references and clickable links, p. 31. Position checked as of 9 November 2026.

FISCALITÉ PRATIQUE

TVA, solaire et factures électroniques

L'actualité fiscale d'octobre associe une continuité tarifaire et des avantages encadrés. Les dates des dépenses et la qualité des justificatifs restent déterminantes.

TVA prolongée ; modalités solaires précisées ; incitation e-Tax adoptée

LE POINT PRATIQUE

Les pièces décisives dépassent le reçu de paiement. Contrat, facture conforme, date de mise en service et documents techniques doivent décrire la même opération. Classer séparément les dépenses facilite l'examen comptable et la vérification des conditions propres à chaque dispositif.

Lire en anglais / p. 12



Illustration éditoriale

La TVA reste à 7 %. Le décret royal 807 prolonge le taux réduit du 1er octobre 2026 au 30 septembre 2027. La TVA de 6,3 %, augmentée de la composante locale, représente 7 % au total. Publié en août, le texte ouvre une nouvelle période d'application en octobre. Pour les entreprises assujetties, l'enjeu est la continuité des factures et des paramètres comptables.

Solaire : les modalités précisées. Le 2 octobre, le Revenue Department a mis en ligne les notifications 470 et 471, datées du 30 septembre, relatives au dispositif solaire et aux équipements économes en énergie. Pour une installation solaire domestique admissible, l'avantage individuel peut porter sur des dépenses allant jusqu'à 200 000 THB. Il s'agit d'un plafond de dépenses exonérées d'assiette, pas d'un remboursement de cette somme.

Une facture adaptée au dispositif. Le régime solaire provient du décret 805, adopté avant octobre. Les conditions portent notamment sur l'équipement, le raccordement et la facture fiscale électronique. Un devis commercial annonçant une économie fiscale ne démontre donc pas, à lui seul, l'éligibilité. Le calendrier du dispositif permet certaines dépenses jusqu'au 31 décembre 2028, sous ses conditions propres.

L'incitation à la facturation électronique. Publié le 12 octobre et applicable le lendemain, le décret 808 vise les sociétés et sociétés de personnes dotées de la personnalité juridique. Il prévoit un avantage additionnel pour certaines dépenses de systèmes e-Tax Invoice, e-Receipt et e-Withholding, ainsi que certains services associés, payées du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027. Les coûts admissibles et les modalités de déclaration doivent être vérifiés avant toute demande.

Trois effets différents. La prolongation de TVA maintient un taux. Le solaire et les outils fiscaux électroniques ouvrent des avantages conditionnels. Leur intérêt économique dépend des dépenses réellement admissibles et de la situation fiscale du bénéficiaire.

Sources : 05.1 · 05.2 · 05.3 · 05.4 · 05.5

Références détaillées et liens cliquables, p. 31. Situation vérifiée au 9 novembre 2026.

PRACTICAL TAXATION

FEATURE 05 / 14

VAT, solar power and electronic invoices

October's tax developments combine rate continuity with conditional incentives. The dates of expenditure and the quality of supporting records remain decisive.

VAT extended; solar conditions clarified; e-Tax incentive enacted

THE PRACTICAL POINT

The decisive records extend beyond the payment receipt. The contract, compliant invoice, commissioning date and technical documents must describe the same transaction. Classifying expenditure separately facilitates accounting review and verification of the conditions specific to each scheme.

Read in French / p. 11



Editorial illustration

VAT remains at 7%. Royal Decree 807 extends the reduced rate from 1 October 2026 to 30 September 2027. VAT of 6.3%, together with the local component, totals 7%. Published in August, the instrument opens a new period of application in October. For registered businesses, the issue is continuity in invoicing and accounting settings.

Solar: conditions clarified. On 2 October, the Revenue Department posted Notifications 470 and 471, dated 30 September, concerning the solar scheme and energy saving equipment. For an eligible domestic solar installation, the individual relief may cover expenditure of up to THB 200,000. This is a ceiling on expenditure excluded from the taxable base, not a refund of that amount.

An invoice suited to the scheme. The solar regime comes from Decree 805, adopted before October. Conditions concern, among other things, the equipment, grid connection and electronic tax invoice. A commercial quotation promising tax savings therefore does not, by itself, establish eligibility. The scheme's timetable allows certain expenditure until 31 December 2028, subject to its specific conditions.

The electronic invoicing incentive. Published on 12 October and effective the following day, Decree 808 targets companies and juristic partnerships. It provides additional relief for certain expenditure on e-Tax Invoice, e-Receipt and e-Withholding systems, and some related services, paid from 1 January 2026 to 31 December 2027. Eligible costs and filing procedures need verification before any claim.

Three different effects. The VAT extension maintains a rate. Solar installations and electronic tax tools offer conditional incentives. Their economic value depends on the expenditure that actually qualifies and the beneficiary's tax position.

Sources: 05.1 · 05.2 · 05.3 · 05.4 · 05.5

Full references and clickable links, p. 31. Position checked as of 9 November 2026.

IMMIGRATION & FAMILLE

DOSSIER 06 / 14

Familles internationales : préparer les bons justificatifs

Visa familial et voyage avec un enfant thaïlandais : deux procédures distinctes, deux actualités à connaître.

Ordre applicable au 1er octobre ; contrôles présentés le 4 novembre

LE POINT PRATIQUE

Avant de réserver, distinguez le dossier de visa du dossier de voyage de l'enfant. Rassemblez les actes de naissance, de mariage et, si nécessaire, les décisions relatives à l'autorité parentale. Vérifiez ensuite auprès du service compétent les consentements requis pour votre situation familiale.

Lire en anglais / p. 14



Illustration éditoriale

Un périmètre précis. Publié au Journal officiel le 4 novembre, l'ordre Immigration n° 214/2569 prévoit son application depuis le 1er octobre 2026. Il révise les critères de délivrance ou de changement de catégorie de visa pour les membres de famille de certains étrangers admis temporairement en Thaïlande. Il ne réforme pas le régime du conjoint étranger d'un ressortissant thaïlandais.

Prouver le lien familial. Le conjoint doit justifier d'un mariage juridiquement reconnu et réel. Les enfants, enfants adoptifs et enfants du conjoint concernés doivent être célibataires, à charge, vivre dans le ménage et avoir un âge ne dépassant pas 20 ans. Les parents doivent normalement avoir au moins 50 ans, sous réserve de l'exception visant les parents d'étrangers admis pour études au titre de l'article 34(10). Passeports et actes établissant la relation familiale restent au centre du dossier.

Voyager avec un enfant thaïlandais. Séparément, le 4 novembre, les autorités ont présenté un renforcement des contrôles concernant les enfants de nationalité thaïlandaise de moins de 18 ans quittant le pays, y compris dans les familles mixtes. Le passeport et l'acte de naissance permettent de vérifier l'identité et la filiation. L'annonce porte sur des contrôles renforcés : elle ne constitue pas, à elle seule, une nouvelle loi entrée en vigueur ce jour-là.

Anticiper les situations particulières. Selon l'accompagnement et l'autorité parentale, un consentement de l'autre parent ou des représentants légaux est demandé. Lorsqu'il est requis, ce document doit être établi devant l'autorité compétente, notamment un bureau de district ou une ambassade, et dater de 60 jours au maximum. Une séparation, un divorce ou une tutelle nécessitent aussi les pièces établissant qui exerce l'autorité parentale : le passeport de l'enfant ne répond pas à cette question.

Sources : 06.1 · 06.2

Références détaillées et liens cliquables, p. 31. Situation vérifiée au 9 novembre 2026.

IMMIGRATION & FAMILY

FEATURE 06 / 14

International families: preparing the right documents

Family visas and travel with a Thai child: two separate procedures, two developments to consider.

Order applicable from 1 October; checks presented on 4 November

THE PRACTICAL POINT

Before booking, separate the visa application from the child's travel documents. Gather birth and marriage certificates and, where relevant, decisions on parental authority. Then check with the competent authority which consents are required for your particular family circumstances.

Read in French / p. 13



Editorial illustration

A defined scope. Published in the Royal Gazette on 4 November, Immigration Order No. 214/2569 provides for application from 1 October 2026. It revises the criteria for issuing visas or changing visa categories for family members of certain foreign nationals admitted temporarily to Thailand. It does not reform the rules for the foreign spouse of a Thai national.

Establishing the family relationship. A spouse must demonstrate a legally recognised and genuine marriage. The children, adopted children and stepchildren covered by the order must be unmarried, dependent, part of the household and no older than 20. Parents must normally be at least 50, subject to the exception for parents of foreigners admitted for study under section 34(10). Passports and official documents establishing the family relationship remain central to the application.

Travelling with a Thai child. Separately, on 4 November, the authorities presented strengthened departure checks for Thai nationals under 18, including children in families with a foreign parent. A passport and birth certificate allow officers to verify identity and parentage. The announcement concerns enhanced checks; it does not, by itself, establish that a new law took effect on that date.

Preparing for individual circumstances. Depending on who accompanies the child and who holds parental authority, consent from the other parent or legal representatives may be required. Where required, it must have been executed before the competent authority, such as a district office or embassy, no more than 60 days earlier. Separation, divorce or guardianship also calls for documents establishing who exercises parental authority: the child's passport does not answer that question.

Sources: 06.1 · 06.2

Full references and clickable links, p. 31. Position checked as of 9 November 2026.

IMMIGRATION PRATIQUE

DOSSIER 07 / 14

Séjour : les échéances au premier plan

Contrôles renforcés, fermeture à Phuket et rappel sur le séjour : des démarches à anticiper.

Contrôles et services : octobre ; exemption : rappel de septembre

LE POINT PRATIQUE

Notez la date exacte de fin de séjour et préparez toute prolongation avant son expiration. À Phuket, vérifiez le lieu de dépôt avant de vous déplacer. Gardez les justificatifs demandés à portée de main : une modification de l'organisation des bureaux ne prolonge pas votre séjour.

Lire en anglais / p. 16



Illustration éditoriale

Des contrôles plus soutenus. À la suite d'opérations contre un réseau présumé de fraude transnationale le 19 octobre 2026, l'Immigration a ordonné une campagne nationale contre les dépassements de séjour. Selon le compte rendu publié le lendemain, plus de 10 000 personnes seraient concernées. Ce chiffre désigne une estimation des personnes recherchées, et non un bilan de 10 000 arrestations.

La date qui commande le séjour. Cette campagne renforce l'application de règles existantes. La date de fin de séjour portée sur le tampon d'entrée ou la prolongation doit être vérifiée indépendamment de la validité du visa. Le dépassement peut entraîner une amende, une détention, une expulsion ou une interdiction de retour selon les circonstances. Le paiement d'une amende ne garantit donc pas, à lui seul, une nouvelle admission.

Phuket : adapter son déplacement. Le point de service Immigration de Blue Tree est fermé depuis le 19 octobre, sans date de réouverture annoncée dans les informations vérifiées au 9 novembre. Le responsable de l'Immigration de Phuket a expliqué cette réorganisation par un manque d'effectifs. Les demandes de certificat de résidence sont orientées vers la salle 101 du bureau principal de Phuket Town. Cette fermeture ne concerne pas l'ensemble des services de l'île.

Un rappel antérieur à octobre. Depuis le 15 septembre 2026, le régime général concerné d'exemption de visa prévoit un séjour touristique de 30 jours, en remplacement de l'ancien dispositif de 60 jours. Il faut vérifier l'éligibilité selon la nationalité et les accords applicables. Les personnes entrées avant cette date conservent la durée qui leur a été accordée. Une prolongation éventuelle reste soumise aux conditions et à l'appréciation de l'Immigration. Il ne s'agit pas d'une réforme adoptée en octobre.

Sources : 07.1 · 07.2 · 07.3 · 07.4

Références détaillées et liens cliquables, p. 31. Situation vérifiée au 9 novembre 2026.

IMMIGRATION IN PRACTICE

FEATURE 07 / 14

Your stay: keeping track of deadlines

Stronger enforcement, a closure in Phuket and a reminder about permitted stays: reasons to plan ahead.

Enforcement and services: October; exemption: a September reminder

THE PRACTICAL POINT

Record your exact permitted stay deadline and prepare any extension before it expires. In Phuket, check the correct office before travelling. Keep the required supporting documents ready: a change to office arrangements does not extend your permission to remain in Thailand.

Read in French / p. 15



Editorial illustration

Closer enforcement. Following operations against a suspected transnational fraud network on 19 October 2026, Immigration ordered a nationwide campaign against overstaying. According to the report published the following day, more than 10,000 people were estimated to be involved. That figure refers to people being sought, not a total of 10,000 arrests.

The date that governs your stay. The campaign strengthens enforcement of existing rules. The permitted stay shown on an entry stamp or extension must be checked separately from the visa's validity. Overstaying may lead to a fine, detention, deportation or a re-entry ban, depending on the circumstances. Paying a fine therefore does not, by itself, guarantee admission on a subsequent visit.

Phuket: plan the journey. The Blue Tree Immigration service point has been closed since 19 October, with no reopening date announced in the information verified as of 9 November. Phuket's Immigration superintendent attributed the reorganisation to staffing shortages. Applicants seeking residence certificates are being directed to Room 101 at the main Phuket Town office. The closure does not affect all immigration services on the island.

A reminder predating October. Since 15 September 2026, the relevant general visa exemption scheme has allowed a 30-day tourist stay, replacing the previous 60-day arrangement. Eligibility must be checked against nationality and applicable agreements. People admitted before that date retain the period granted on arrival. Any extension remains subject to Immigration's conditions and discretion. This is a reminder of an earlier change, rather than a reform adopted in October.

Sources: 07.1 · 07.2 · 07.3 · 07.4

Full references and clickable links, p. 31. Position checked as of 9 November 2026.

MOBILITÉ & VIE QUOTIDIENNE

Permis de conduire : ce que propose le DLT

Le DLT consulte sur un durcissement des conditions applicables aux étrangers. Au 9 novembre, le texte reste un projet.

Projet en consultation du 4 novembre au 4 décembre 2026

LE POINT PRATIQUE

Vous préparez une demande ou un renouvellement ? Vérifiez les exigences actuellement appliquées par votre bureau DLT. Ne confondez pas les propositions en consultation avec les règles en vigueur, ni la reconnaissance d'un permis pour conduire avec les dispenses permettant d'obtenir un permis thaïlandais.

Lire en anglais / p. 18



Illustration éditoriale

Consultation en cours. Le Department of Land Transport a ouvert, le 4 novembre, une consultation sur les principes d'un projet modifiant la formation et les épreuves nécessaires à l'obtention d'un permis thaïlandais par les étrangers. Les observations sont recueillies jusqu'au 4 décembre 2026. Cette étape doit contribuer à la rédaction du texte : elle ne signifie pas que les conditions proposées s'appliquent déjà.

Des dispenses qui pourraient disparaître. Le premier volet envisage de supprimer l'utilisation d'un permis étranger ou international pour obtenir une dispense de formation et d'épreuves lors d'une demande de permis thaïlandais. Les permis privés de deux et de cinq ans sont mentionnés. Cette proposition concerne la procédure d'obtention du permis local. Elle ne constitue pas une interdiction générale de conduire en Thaïlande avec un permis international.

Deux ans : une condition encore à préciser. Le projet évoque, pour le permis privé temporaire, une validité résiduelle du « VISA » d'au moins deux ans, ou le respect de conditions fixées par le DLT. Il ne demande donc pas d'avoir déjà résidé deux ans dans le pays. Les exceptions et l'articulation entre validité du visa et durée effective de séjour autorisée ne sont pas définies dans cette présentation. Il serait prématuré d'en déduire l'exclusion définitive de catégories de résidents.

Les lieux d'examen. Un troisième volet réserverait les épreuves écrites et pratiques aux bureaux du DLT, tandis que les écoles de conduite pourraient assurer la formation des candidats étrangers. Pour les résidents et les personnes préparant leur installation, l'enjeu sera de suivre le texte final, ses éventuelles exceptions et sa date d'application. Aucun changement adopté n'est établi par les documents consultés au 9 novembre.

Sources : 08.1

Références détaillées et liens cliquables, p. 31. Situation vérifiée au 9 novembre 2026.

MOBILITY & DAILY LIFE

FEATURE 08 / 14

Driving licences: what the DLT is proposing

The DLT is consulting on stricter requirements for foreign applicants. As of 9 November, the measure remains a proposal.

Proposal under consultation from 4 November to 4 December 2026

THE PRACTICAL POINT

Planning an application or renewal? Check the requirements currently applied by your DLT office. Keep the consultation proposals separate from existing rules, and distinguish recognition of a licence for driving from the exemptions available when applying for a Thai driving licence.

Read in French / p. 17



Editorial illustration

Consultation underway. On 4 November, the Department of Land Transport opened a consultation on the principles of a proposal to change the training and tests required for foreigners obtaining Thai driving licences. Comments are being collected until 4 December 2026. This stage is intended to inform the drafting process; it does not mean that the proposed requirements already apply.

Exemptions could be removed. The first element would remove the use of a foreign licence or International Driving Permit to obtain exemptions from training and tests when applying for a Thai licence. Private licences valid for two and five years are mentioned. The proposal concerns the process of obtaining a local licence. It does not amount to a general ban on driving in Thailand with an International Driving Permit.

Two years: details remain unresolved. For a temporary private licence, the proposal refers to at least two years of remaining "VISA" validity, or compliance with conditions set by the DLT. It does not require two years of previous residence in Thailand. The exceptions, and the relationship between visa validity and the actual period of authorised stay, are not defined in this presentation. It would be premature to conclude that particular categories of residents will definitively be excluded.

Test locations. A third element would reserve written and practical tests for DLT offices, while driving schools could provide training for foreign applicants. Residents and people preparing to move to Thailand will need to follow the final text, any exceptions and its commencement date. The documents reviewed as of 9 November do not establish that any change has been adopted.

Sources: 08.1

Full references and clickable links, p. 31. Position checked as of 9 November 2026.

DROIT DU TRAVAIL

DOSSIER 09 / 14

Employeurs : préparer la paie et les contrats

Le report du fonds de protection des salariés (Employee Welfare Fund) est adopté. La protection du travail confié à domicile fait, elle, l'objet d'un projet encore examiné au Parlement.

Report adopté ; projet sur le travail à domicile

LE POINT PRATIQUE

Utilisez le report pour préparer la paie de janvier et vérifier les exemptions. Pour les activités réalisées à domicile, conservez des contrats et preuves de paiement clairs. Adaptez les pratiques aux textes applicables, puis aux réformes lorsqu'elles auront effectivement été adoptées.

Lire en anglais / p. 20



Illustration éditoriale

Un report juridiquement effectif. Le décret publié le 22 octobre 2026 reporte du 1er octobre 2026 au 1er janvier 2027 le début de la collecte des cotisations de l'Employee Welfare Fund. Son effet remonte au 1er octobre. L'annonce gouvernementale du 14 octobre a donc été suivie d'un texte : il ne s'agit plus seulement d'une intention. Le report donne aux entreprises concernées un délai supplémentaire de préparation.

Vérifier le périmètre de la paie. Le dispositif vise notamment les employeurs d'au moins dix salariés qui ne bénéficient pas d'une exemption applicable. La présence d'un provident fund doit être examinée au regard des conditions de couverture. Le calendrier communiqué prévoit une contribution de 0,25 % du salaire pour chaque partie, employeur et salarié, au démarrage. L'entreprise devrait confirmer son assujettissement, préparer les paramétrages et expliquer les futurs prélèvements à son personnel.

Un projet pour le travail à domicile. Le 21 octobre, le ministre du Travail a présenté au Parlement un projet modifiant la protection des personnes auxquelles du travail est confié à domicile. Il prévoit notamment d'élargir le champ au-delà de certaines activités industrielles, de reconnaître les documents électroniques et de renforcer la protection du paiement. La communication officielle du 26 octobre décrit un projet ; ces mesures ne doivent pas être présentées comme déjà entrées en vigueur.

Qualifier correctement chaque relation. Pour les entreprises, cette discussion invite à relire les contrats de production externalisée et les modalités de rémunération. Le travail confié à domicile ne se confond pas automatiquement avec tout télétravail salarié ou toute prestation indépendante. Identifier la relation réelle, les tâches, le donneur d'ordre et les justificatifs de paiement permettra d'évaluer les conséquences d'un éventuel texte définitif.

Sources : 09.1 · 09.2 · 09.3 · 09.4

Références détaillées et liens cliquables, p. 31. Situation vérifiée au 9 novembre 2026.

EMPLOYMENT LAW

FEATURE 09 / 14

Employers: prepare payroll and review contracts

The postponement of Employee Welfare Fund contributions has been enacted. Protection for work assigned to people at home is the subject of a separate bill still before Parliament.

Postponement enacted; homeworking bill under consideration

THE PRACTICAL POINT

Use the postponement to prepare January payroll and check exemptions. For activities performed at home, maintain clear contracts and payment records. Align practices with the rules that currently apply, then with any reforms once those reforms have actually been enacted.

Read in French / p. 19



Editorial illustration

A legally effective postponement. The Royal Decree published on 22 October 2026 postpones the start of Employee Welfare Fund contribution collection from 1 October 2026 to 1 January 2027. It takes effect retrospectively from 1 October. The government's 14 October announcement has therefore been followed by legislation: this is no longer merely an intention. The postponement gives affected businesses additional time to prepare.

Check the payroll scope. The scheme concerns, in particular, employers with at least ten employees that do not benefit from an applicable exemption. The existence of a provident fund must be assessed against the coverage conditions. The announced timetable provides for an initial contribution of 0.25% of wages from each party, employer and employee. Businesses should confirm whether they are covered, prepare their payroll settings and explain the future deductions to staff.

A proposal for work assigned at home. On 21 October, the Labour Minister presented a bill to Parliament amending protections for people assigned work to carry out at home. Its proposals include extending coverage beyond certain industrial activities, recognising electronic documents and strengthening payment protection. The official communication dated 26 October describes a bill; these measures must not be presented as having already entered into force.

Classify each relationship correctly. For businesses, this debate is a reason to review outsourced production contracts and payment arrangements. Work assigned to be performed at home is not automatically equivalent to every employee working remotely or every independent contractor. Identifying the actual relationship, tasks, commissioning party and payment records will help assess the implications of any final legislation that is subsequently enacted.

Sources: 09.1 · 09.2 · 09.3 · 09.4

Full references and clickable links, p. 31. Position checked as of 9 November 2026.

PME ET COMMERCE

PME : sécuriser les encaissements et les marges

Depuis le 2 novembre, de nouveaux délais de paiement s'appliquent. Un allégement des frais de plateformes est annoncé pour décembre, sous conditions.

Délais en vigueur ; allégement de frais annoncé

LE POINT PRATIQUE

Pour la trésorerie, vérifiez d'abord si vos transactions relèvent des nouvelles règles de paiement. Pour les ventes en ligne, faites confirmer l'éligibilité et le détail des frais réduits. Une annonce générale doit être traduite en conditions contractuelles et budgétaires propres à votre entreprise.

Lire en anglais / p. 22

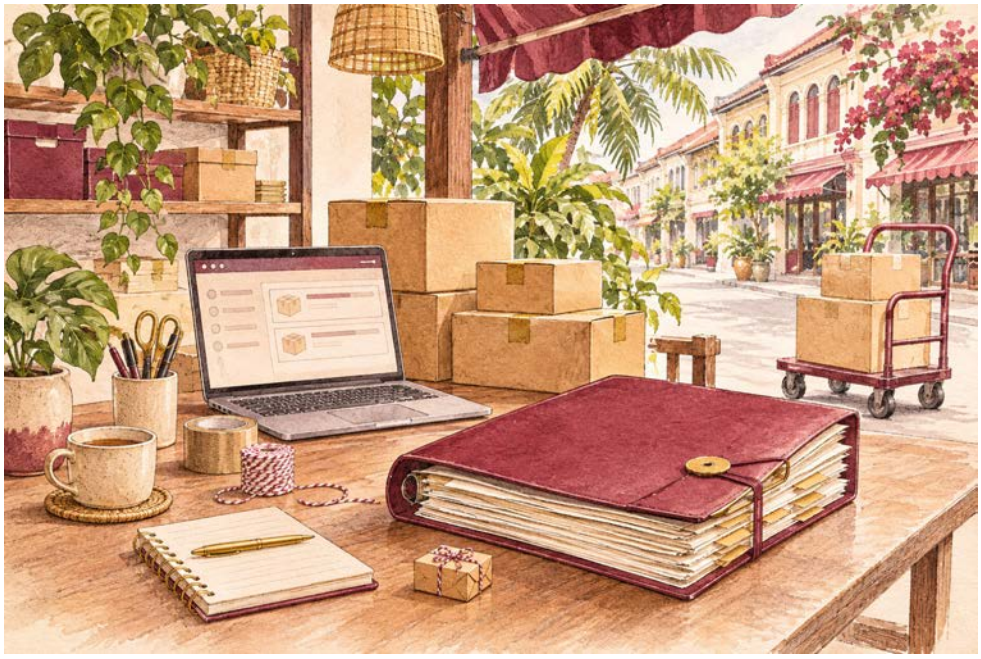


Illustration éditoriale

Des délais pour les transactions concernées. Publiées le 2 octobre 2026, les nouvelles règles de la Trade Competition Commission sont entrées en vigueur le 2 novembre. Elles encadrent les relations entre les grands acheteurs visés et leurs fournisseurs PME. Les délais de référence sont de 30 jours pour les produits agricoles et certaines transformations simples, et de 45 jours pour les autres activités concernées. Ces limites ne s'appliquent pas indistinctement à toutes les factures.

Soigner la preuve de livraison. Le point de départ dépend normalement de la livraison ou de la prestation conforme et de la remise de documents complets. La consignation suit des modalités particulières ; un délai plus court déjà convenu ne doit pas être allongé. Des conditions différentes peuvent nécessiter une justification commerciale recevable. Conserver commande, réception, facture et échanges sur les délais permet de documenter une contestation et de mieux prévoir les encaissements.

Un soutien annoncé aux vendeurs en ligne. Le 28 octobre, le gouvernement a annoncé un accord avec Shopee, Lazada et TikTok Shop : les frais obligatoires des vendeurs enregistrés éligibles doivent revenir aux niveaux du 1er janvier 2026, du 1er décembre 2026 au 31 mai 2027. Cette mesure de coopération ne constitue pas une baisse universelle de tous les coûts. Les dépenses publicitaires et les services facultatifs choisis par le vendeur restent hors de cet allégement.

Vérifier le droit au dispositif. L'accès dépend notamment de l'enregistrement, des seuils de ventes et des conditions du programme. Une société présente en Thaïlande ne doit donc pas intégrer automatiquement la réduction à son budget. Avant décembre, demandez la confirmation d'éligibilité à chaque plateforme, identifiez les frais réellement concernés et comparez la marge nette après transport, promotions et dépenses optionnelles. Conservez une confirmation écrite de l'accord.

Sources : 10.1 · 10.2 · 10.3 · 10.4

Références détaillées et liens cliquables, p. 31. Situation vérifiée au 9 novembre 2026.

SMES AND TRADE

FEATURE 10 / 14

SMEs: protect cash collection and margins

New payment terms have applied since 2 November. Relief on platform fees has been announced for December, subject to conditions.

Payment rules in force; fee relief announced

THE PRACTICAL POINT

For cash flow, first check whether your transactions fall within the new payment rules. For online sales, obtain confirmation of eligibility and the specific fees reduced. A general announcement must be translated into contractual and budget assumptions that fit your own business.

Read in French / p. 21



Editorial illustration

Terms for the transactions covered. Published on 2 October 2026, the Trade Competition Commission's new rules entered into force on 2 November. They govern dealings between the large buyers covered by the rules and their SME suppliers. The reference periods are 30 days for agricultural products and certain simple processing activities, and 45 days for the other activities covered. These limits do not apply indiscriminately to every invoice.

Keep evidence of delivery. The starting point normally depends on compliant delivery or performance and the submission of complete documents. Consignment has specific arrangements; an existing shorter agreed period should not be extended. Different terms may require a valid commercial justification. Keeping orders, delivery acknowledgements, invoices and correspondence about payment periods helps document a dispute and makes cash collection forecasts more reliable.

Support announced for online sellers. On 28 October, the government announced an agreement with Shopee, Lazada and TikTok Shop: mandatory fees for eligible registered sellers are to return to their 1 January 2026 levels from 1 December 2026 to 31 May 2027. This cooperation measure is not a universal reduction in every cost. Advertising expenditure and optional services selected by the seller remain outside the relief.

Check entitlement to the programme. Access depends, among other things, on registration, sales thresholds and programme conditions. A company operating in Thailand should therefore not automatically build the reduction into its budget. Before December, request confirmation of eligibility from each platform, identify the fees actually covered and compare the net margin after transport, promotions and optional expenditure. Retain written confirmation of the agreement.

Sources: 10.1 · 10.2 · 10.3 · 10.4

Full references and clickable links, p. 31. Position checked as of 9 November 2026.

VOYAGES ET VIE QUOTIDIENNE

Voyager : distinguer projets et obligations

Deux projets de prélèvements circulent dans l'actualité. Ils concernent des déplacements différents et ne doivent pas être présentés comme déjà exigibles.

Prélèvements en projet ; contrôles du cannabis confirmés

LE POINT PRATIQUE

Pour les voyageurs, la date d'effet et le champ d'application comptent autant que le titre d'une annonce. Une vérification utile porte sur le statut officiel d'une redevance et sur les conditions des produits réglementés, avant toute réservation ou acquisition.

Lire en anglais / p. 24



Illustration éditoriale

450 bahts à l'entrée : un projet. Le Fonds thaïlandais de promotion du tourisme a présenté le 6 octobre un projet de contribution de 450 THB pour certains touristes étrangers. Le schéma envisagé commencerait par les arrivées aériennes, avant une extension aux voies terrestre et maritime un an plus tard. Une partie des recettes financerait une couverture d'assurance et une autre le développement touristique. Ces éléments décrivent le projet examiné.

Aucun début de perception confirmé. Le ministère du Tourisme a précisé le 30 octobre qu'aucune autorisation de commencer la perception n'avait encore été donnée. Son compte rendu du 6 novembre mentionne toujours l'examen du projet. Au 9 novembre, les sources officielles consultées ne permettent donc d'annoncer ni un paiement déjà obligatoire, ni une date définitive de lancement. Les exemptions dépendront du texte éventuellement adopté.

Une consultation sur les départs. Un chantier distinct relève du Revenue Department : du 30 septembre au 29 octobre, l'administration a consulté sur les principes d'une taxe de départ susceptible de concerner les voyageurs de toutes nationalités. Il s'agit d'un projet relatif à la sortie du territoire, distinct de la contribution touristique à l'entrée. La consultation n'établit pas, à elle seule, une nouvelle somme actuellement payable ni une échéance de prélèvement.

Cannabis : la politique médicale réaffirmée. Le 22 octobre, le gouvernement a réaffirmé son orientation vers l'usage médical du cannabis. Le même jour, les services compétents ont inspecté onze établissements dans les quartiers de Khlong Toei et Watthana, à Bangkok. Cinq présentaient des manquements aux conditions réglementaires selon le compte rendu officiel. Celui-ci annonce l'examen de suites pouvant conduire à une suspension ou un retrait de licence, sans constater de sanctions définitives.

Sources : 11.1 · 11.2 · 11.3 · 11.4 · 11.5 · 11.6

Références détaillées et liens cliquables, p. 31. Situation vérifiée au 9 novembre 2026.

TRAVEL AND EVERYDAY LIFE

FEATURE 11 / 14

Travel: distinguish proposals from obligations

Two proposed charges feature in the news. They concern different journeys and should not be presented as already payable.

Charges proposed; cannabis inspections confirmed

THE PRACTICAL POINT

For travellers, the commencement date and scope matter as much as a headline. A useful check concerns the official status of a charge and the conditions governing regulated products, before making any booking or purchase.

Read in French / p. 23



Editorial illustration

THB 450 on entry: a proposal. On 6 October, the Thai Tourism Promotion Fund presented a proposed THB 450 contribution for certain foreign tourists. The contemplated scheme would begin with air arrivals, before extending to land and sea entry one year later. Some proceeds would fund insurance coverage and others tourism development. These elements describe the proposal under consideration.

No confirmed start to collection. On 30 October, the Tourism Ministry stated that no authorisation to begin collection had yet been given. Its account of 6 November still refers to examination of the proposal. As of 9 November, the official sources reviewed therefore establish neither an already mandatory payment nor a final launch date. Any exemptions will depend on the text, if adopted.

A consultation on departures. A separate initiative falls to the Revenue Department: from 30 September to 29 October, the administration consulted on the principles of a departure tax potentially covering travellers of all nationalities. This is a proposal concerning exit from the country, distinct from the tourism contribution on entry. The consultation alone does not establish a new amount currently payable or a collection date.

Medical cannabis policy reaffirmed. On 22 October, the government reaffirmed its policy favouring medical cannabis use. On the same day, the competent authorities inspected eleven establishments in Bangkok's Khlong Toei and Watthana districts. Five showed breaches of regulatory conditions, according to the official account. It announces consideration of action that could lead to licence suspension or revocation, without recording final sanctions.

Sources: 11.1 · 11.2 · 11.3 · 11.4 · 11.5 · 11.6

Full references and clickable links, p. 31. Position checked as of 9 November 2026.

ACTIFS NUMÉRIQUES

Cryptoactifs : encadrement renforcé et accès surveillé

L'automne combine un cadre pour les ETF crypto et des actions contre des plateformes. Chaque annonce doit être lue selon sa portée propre.

Cadre ETF en vigueur ; plaintes déposées ; blocages annoncés

LE POINT PRATIQUE

Une documentation conservée hors de l'application peut faciliter les vérifications : identité de l'opérateur, conditions contractuelles, relevés et preuves des opérations. Cette organisation permet de comprendre les droits revendiqués et les interlocuteurs concernés, sans présumer de l'issue d'une procédure.

Lire en anglais / p. 26



Illustration éditoriale

Un cadre pour les ETF. La SEC a annoncé le 8 octobre des règles applicables depuis le 16 octobre à la création d'ETF crypto en Thaïlande. Le cadre vise initialement Bitcoin et Ethereum, avec une conservation des actifs auprès d'un dépositaire réglementé et des exigences d'information. Il organise une catégorie de produits ; cette annonce ne prouve pas que chaque fonds commercialisé serait autorisé ou déjà disponible.

VCEX : annonce du 7 octobre. La SEC a déposé une plainte contre Assure Technology et des personnes liées à la plateforme VCEX pour une activité d'échange d'actifs numériques qu'elle estime exercée sans licence. Son communiqué du 7 octobre annonce un blocage d'accès à partir du 7 novembre. La plainte ouvre une procédure ; elle ne constitue pas une condamnation.

Bitget : échéance annoncée en décembre. Le communiqué du 5 novembre concerne BG Limited, opérateur de Bitget, et un soutien présumé. La SEC annonce une plainte pour activité non agréée et un blocage prévu le 5 décembre 2026. Au 9 novembre, cette échéance reste future. Le communiqué décrit les accusations et les démarches de l'autorité, sans remplacer l'issue judiciaire de l'affaire.

Notre lecture pour les utilisateurs. Une application accessible, une marque internationale et une autorisation locale répondent à des questions différentes. L'examen utile porte sur l'entité contractante, le service réellement fourni et les conditions d'accès aux avoirs. Un blocage annoncé ne renseigne pas, à lui seul, sur la situation de chaque actif. Une offre réglementée reste également exposée aux risques de marché et aux conditions propres du produit.

Sources : 12.1 · 12.2 · 12.3

Références détaillées et liens cliquables, p. 31. Situation vérifiée au 9 novembre 2026.

DIGITAL ASSETS

FEATURE 12 / 14

Cryptoassets: stronger oversight and access controls

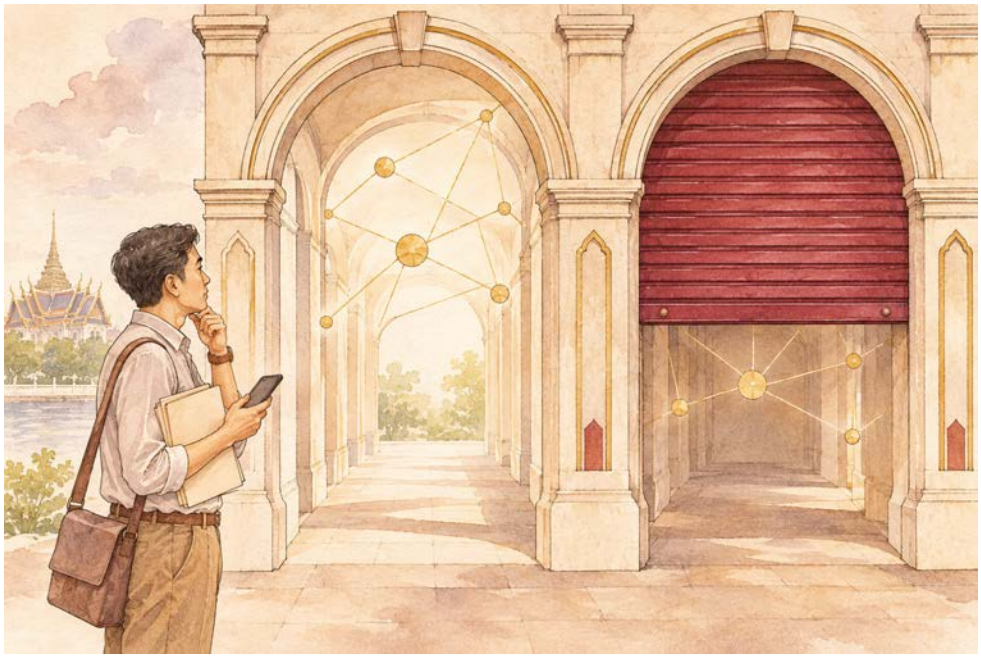
The autumn combines a framework for crypto ETFs with action against platforms. Each announcement must be read according to its own scope.

ETF framework effective; complaints filed; blocking announced

THE PRACTICAL POINT

Documentation kept outside the application can assist verification: the operator's identity, contractual terms, statements and transaction evidence. This organisation helps clarify the rights being asserted and the parties concerned, without presuming the outcome of any proceedings that may follow.

Read in French / p. 25



Editorial illustration

A framework for ETFs. On 8 October, the SEC announced rules effective from 16 October for the establishment of crypto ETFs in Thailand. The framework initially covers Bitcoin and Ethereum, with assets held by a regulated custodian and disclosure requirements. It organises a product category; the announcement does not establish that every marketed fund is authorised or already available.

VCEX: the 7 October announcement. The SEC filed a complaint against Assure Technology and persons connected with the VCEX platform over digital asset exchange activity that it considers unlicensed. Its announcement of 7 October states that access would be blocked from 7 November. A complaint begins a process; it does not amount to a conviction.

Bitget: a December date announced. The announcement of 5 November concerns BG Limited, Bitget's operator, and an alleged supporter. The SEC announces a complaint over unlicensed activity and blocking scheduled for 5 December 2026. As of 9 November, that date remains in the future. The statement describes the allegations and the authority's actions, without replacing the judicial outcome of the case.

Our reading for users. An accessible application, an international brand and local authorisation answer different questions. A useful review concerns the contracting entity, the service actually provided and the terms for accessing assets. An announced block does not, by itself, establish the position of every asset. A regulated offering also remains exposed to market risk and the product's own conditions.

Sources: 12.1 · 12.2 · 12.3

Full references and clickable links, p. 31. Position checked as of 9 November 2026.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET DONNÉES

Intelligence artificielle : organiser la responsabilité

Une publication du 14 octobre présente les orientations du PDPC pour l'IA. Leur intérêt pratique se mesure aussi dans les tâches quotidiennes des entreprises.

Guide consultatif ; obligations existantes de la PDPA

LE POINT PRATIQUE

Avant une démonstration interne, un cas entièrement fictif permet de tester la méthode sans exposer un dossier client. L'équipe peut ensuite comparer le résultat attendu, les informations réellement nécessaires et les étapes de validation, puis consigner les choix retenus.

Lire en anglais / p. 28



Illustration éditoriale

La portée du guide. Selon l'analyse de Tilleke & Gibbins du 14 octobre, le PDPC a publié des lignes directrices sur les données personnelles dans le développement et l'utilisation de l'intelligence artificielle. Ce document est consultatif. Il explique l'application de la PDPA à ces usages ; il ne constitue pas une nouvelle loi générale sur l'IA.

Le droit existant reste central. La PDPA impose déjà une collecte limitée aux données nécessaires à une finalité licite et des mesures de sécurité appropriées. Elle prévoit aussi un encadrement des relations avec les prestataires traitant les données sur instruction. Ces obligations permettent d'examiner concrètement un projet informatique.

Notre lecture pour les petites structures. Pour une PME ou un hôtel, l'enjeu peut commencer avec une simple réponse à un client. Un exemple fictif suffit parfois à obtenir un modèle de courrier, sans joindre passeport ou historique personnel. Cette distinction permet de réfléchir au besoin réel : rédiger une formulation, analyser une situation identifiable ou prendre une décision concernant une personne.

Notre lecture pour les cabinets. Un cabinet peut séparer les exercices de formation des dossiers réels et désigner la personne qui valide les usages autorisés. La qualité d'un texte produit ne renseigne pas, à elle seule, sur le traitement des pièces confiées à l'outil. Un exercice utile consiste à suivre un document depuis sa sélection jusqu'à son archivage, puis à demander qui peut encore y accéder.

Une organisation vérifiable. Notre proposition : partir d'un usage concret, préciser les documents nécessaires et nommer un responsable, puis vérifier avec l'équipe que les règles sont comprises et applicables.

Sources : 13.1 · 13.2

Références détaillées et liens cliquables, p. 31. Situation vérifiée au 9 novembre 2026.

ARTIFICIAL INTELLIGENCE AND DATA

FEATURE 13 / 14

Artificial intelligence: organise accountability

A publication of 14 October presents the PDPC's AI guidance. Its practical relevance also extends to companies' everyday tasks.

Advisory guidance; existing PDPA obligations

THE PRACTICAL POINT

Before an internal demonstration, an entirely fictional case allows the method to be tested without exposing a client file. The team can then compare the expected result, the information actually needed and the approval stages, and record the choices made.

Read in French / p. 27



Editorial illustration

The scope of the guidance. According to Tilleke & Gibbins' analysis of 14 October, the PDPC has issued guidelines on personal data in the development and use of artificial intelligence. The document is advisory. It explains how the PDPA applies to these uses; it is not a new general law on AI.

Existing law remains central. The PDPA already requires collection to be limited to data necessary for a lawful purpose and appropriate security measures. It also provides for arrangements with providers processing data on instructions. These obligations support a practical review of an IT project.

Our reading for smaller organisations. For an SME or a hotel, the issue may begin with a simple response to a customer. A fictional example may be enough to obtain a letter template, without attaching a passport or personal history. This distinction helps identify the actual need: drafting wording, analysing an identifiable situation or making a decision about a person.

Our reading for professional firms. A firm can separate training exercises from real files and designate the person who approves permitted uses. The quality of generated text does not, by itself, explain how the documents entrusted to the tool are handled. A useful exercise is to follow a document from selection through to archiving, then ask who can still access it.

An organisation that can be checked. Our proposal: start with a specific use, identify the necessary documents and name a responsible person, then check with the team that the rules are understood and workable.

Sources: 13.1 · 13.2

Full references and clickable links, p. 31. Position checked as of 9 November 2026.

CONSOMMATION ET COMMERCE

Paiement différé et ventes directes en consultation

Deux consultations intéressent acheteurs, commerçants et opérateurs numériques. Au 9 novembre, leurs propositions ne constituent pas encore de nouveaux droits acquis.

Projets en consultation ; échéances les 15 et 27 novembre

LE POINT PRATIQUE

Une fiche de lecture simple peut réunir le prix comptant, le total à payer, les dates d'échéance et les interlocuteurs. Conserver ensemble commande, conditions et échanges aide à reconstituer l'engagement réellement accepté, sans attribuer au projet des effets qu'il n'a pas encore.

Lire en anglais / p. 30



Illustration éditoriale

BNPL : encadrer le crédit intégré. Le ministère des Finances et la Banque de Thaïlande consultent du 16 octobre au 15 novembre sur l'encadrement du paiement « acheter maintenant, payer plus tard », ou BNPL. Le chantier concerne des services de crédit intégrés aux plateformes numériques. Il vise notamment la surveillance des opérateurs et la protection des utilisateurs.

Des plafonds encore proposés. La présentation gouvernementale du 20 octobre évoque un plafond de crédit de 20 000 THB par client et un remboursement de chaque achat sur six mois au maximum. Le coût effectif annuel proposé serait limité à 15 %, frais concernés compris. Ces paramètres appartiennent au projet : ils ne doivent pas être présentés comme une nouvelle règle déjà applicable à chaque contrat existant.

Vente directe : un autre chantier. L'OCPB a annoncé le 27 octobre une consultation sur un projet de modification de la loi relative aux ventes directes et au marketing direct. La période annoncée court du 28 octobre au 27 novembre. Les personnes intéressées peuvent examiner le projet et présenter des observations. L'annonce d'une consultation ne démontre pas l'adoption d'un nouveau droit au remboursement ou d'une obligation supplémentaire.

Notre lecture du parcours d'achat. Ces dossiers invitent à observer ce que l'acheteur comprend au moment de s'engager. Le vendeur, le financeur et la plateforme peuvent avoir des rôles différents. Une présentation claire du prix, des échéances et des contacts évite de confondre une question de livraison avec une question de crédit. Pour un commerçant, cartographier ces étapes constitue une préparation utile avant de connaître le texte définitif.

Sources : 14.1 · 14.2 · 14.3

Références détaillées et liens cliquables, p. 31. Situation vérifiée au 9 novembre 2026.

CONSUMER AFFAIRS AND COMMERCE

FEATURE 14 / 14

Deferred payment and direct selling under consultation

Two consultations concern buyers, merchants and digital operators. As of 9 November, their proposals do not yet establish new entitlements.

Proposals under consultation; deadlines on 15 and 27 November

THE PRACTICAL POINT

A simple review sheet can bring together the cash price, total payable, due dates and contacts. Keeping the order, terms and correspondence together helps reconstruct the commitment actually accepted, without attributing effects to the proposal that it does not yet have.

Read in French / p. 29



Editorial illustration

BNPL: regulating embedded credit. The Finance Ministry and the Bank of Thailand are consulting from 16 October to 15 November on regulation of Buy Now, Pay Later, or BNPL. The initiative concerns credit services integrated into digital platforms. It addresses, among other things, supervision of operators and protection of users.

Limits still being proposed. The government's presentation of 20 October describes a credit ceiling of THB 20,000 per customer and repayment of each purchase over no more than six months. The proposed annual effective cost would be capped at 15%, including the relevant fees. These parameters belong to the proposal: they should not be presented as a new rule already applying to every existing contract.

Direct selling: another initiative. On 27 October, the OCPB announced a consultation on proposed amendments to the law on direct selling and direct marketing. The announced period runs from 28 October to 27 November. Interested parties can examine the proposal and submit comments. Announcing a consultation does not establish the adoption of a new refund right or an additional obligation.

Our reading of the purchase journey. These developments invite a review of what the buyer understands when committing. The seller, finance provider and platform may perform different roles. Clear presentation of the price, instalments and contacts avoids confusing a delivery issue with a credit issue. For a merchant, mapping these stages is useful preparation before the final text becomes known.

Sources: 14.1 · 14.2 · 14.3

Full references and clickable links, p. 31. Position checked as of 9 November 2026.

Références / Sources

Les références ci-dessous sont cliquables. La Gazette et les communications officielles sont privilégiées ; les analyses professionnelles et comptes rendus de presse sont identifiés.

The references below are clickable. Official texts and announcements take priority; professional analysis and press reports are identified. All features are current to 9 November 2026.

01 Immobilier et sociétés / Property and companies

01.1 Gouvernement / Government — campagne foncière et échéance des investigations. 2026-10-19

01.2 DBD — coopération avec l'Immigration, réunion du 15 octobre. 2026-10-27

02 Investissement et exploitation / Investment and operations

02.1 Nagashima Ohno & Tsunematsu — clarification DBD du 2 octobre sur la voie IEAT. 2026-11-06

02.2 Gouvernement / Government — présentation du projet de loi sur l'hébergement. 2026-09-29

02.3 Formichella & Sritawat — analyse du projet et maintien du cadre actuel. 2026-10-06

03 Fiscalité internationale / International tax

03.1 Revenue Department — article 41 et instructions Por. 161/162. Registre consulté au 09/11/2026

03.2 Revenue Department — article 41 du Revenue Code. Droit existant consulté au 09/11/2026

03.3 Revenue Department - guide des revenus étrangers / foreign income guide. Cadre existant / existing rules

03.4 ThaiLawOnline — statut du projet concernant les revenus étrangers. Mise à jour du 04/11/2026

03.5 Revenue Department — signature de la convention Thaïlande–Norvège. 19/10/2026 ; signature du 15/10/2026

03.6 Revenue Department — consultation QRTC. 06/10–05/11/2026

04 Banque et transferts / Banking and transfers

04.1 BOT — circulaire 6126/2569 et notification n° 38. 29/09/2026

04.2 Silk Legal — dates de publication et d'effet des changes. Analyse publiée en octobre 2026

04.3 BOT — opérations en espèces de 5 millions THB. 26/10/2026 ; effet au 01/11/2026

05 Fiscalité pratique / Practical taxation

05.1 Revenue Department — décret royal 807. Gazette du 23/08/2026 ; effet au 01/10/2026

05.2 Revenue Department — notifications 470 et 471. Publication du 02/10/2026

05.3 Revenue Department — notification solaire 470. Texte 30/09 ; mise en ligne 02/10 ; Gazette 28/10/2026

05.4 ONEP — dispositif fiscal Solar Rooftop. Dispositif 2026

05.5 Revenue Department — décret royal 808. Gazette du 12/10/2026 ; effet au 13/10/2026

06 IMMIGRATION & FAMILLE / IMMIGRATION & FAMILY

06.1 Royal Gazette — Immigration Bureau Order No. 214/2569. 2026-11-04

06.2 Matichon — compte rendu de la conférence Immigration et DOPA. 2026-11-04

07 IMMIGRATION PRATIQUE / IMMIGRATION IN PRACTICE

07.1 The Nation — national overstay enforcement announcement. 2026-10-20

07.2 The Phuket News — Blue Tree Immigration service point closure. 2026-10-22

07.3 PRD — revision of visa exemption and visa on arrival schemes. 2026-09-04

07.4 UK Government — Thailand entry requirements and overstay consequences. Consulté le 9 novembre 2026

08 MOBILITÉ & VIE QUOTIDIENNE / MOBILITY & DAILY LIFE

08.1 DLT — public consultation on proposed training and testing requirements. 2026-11-04

09 Droit du travail / Employment law

09.1 Royal Gazette — décret reportant le début de la collecte EWF. 2026-10-22

09.2 Gouvernement / Government — calendrier proposé des contributions. 2026-10-14

09.3 DFDL — confirmation du report légal et périmètre des employeurs. 2026-11-04

09.4 Ministre du Travail — présentation parlementaire du projet sur le travail confié à domicile, le 21 octobre. 2026-10-26

10 PME et commerce / SMEs and trade

10.1 Gouvernement / Government — champ et modalités des nouveaux Credit Terms. 2026-10-06

10.2 Gouvernement / Government — rappel de l'entrée en vigueur le 2 novembre. 2026-10-24

10.3 Baker McKenzie — notification TCCT sur les délais de paiement des PME. 2026-10

10.4 Gouvernement / Government — accord annoncé sur les frais obligatoires des plateformes. 2026-10-28

11 Voyages et vie quotidienne / Travel and everyday life

11.1 Tourism Fund — projet de contribution de 450 THB. 06/10/2026

11.2 Tourism Ministry — perception non autorisée. 30/10/2026

11.3 Tourism Ministry — examen du projet. 06/11/2026

11.4 Revenue Department — consultation sur la taxe de départ. 30/09–29/10/2026

11.5 PRD — politique du cannabis médical. 22/10/2026

11.6 DTAM — contrôles à Bangkok. Contrôles du 22/10/2026

12 Actifs numériques / Digital assets

12.1 SEC — règles relatives aux ETF crypto. 08/10/2026 ; effet au 16/10/2026

12.2 SEC — plainte VCEX et blocage annoncé. 07/10/2026 ; blocage annoncé au 07/11/2026

12.3 SEC — plainte Bitget et blocage prévu. 05/11/2026 ; blocage prévu au 05/12/2026

13 Intelligence artificielle et données / Artificial intelligence and data

13.1 Tilleke & Gibbins — présentation des lignes directrices PDPC sur l'IA. 14/10/2026

13.2 MDES — PDPA, articles 22, 37 et 40 ; traduction anglaise non officielle. Loi de 2019 ; cadre existant

14 Consommation et commerce / Consumer affairs and commerce

14.1 BOT — consultation BNPL. 16/10–15/11/2026

14.2 Thailand.go.th — paramètres proposés pour le BNPL. 20/10/2026

14.3 OCPB — consultation sur ventes directes et marketing direct. Annonce du 27/10/2026 ; consultation du 28/10 au 27/11/2026

Lecture éditoriale, non exhaustive. Les projets peuvent évoluer. / Editorial selection, not exhaustive. Proposals may change.

HAUSSMANN LORAN PARICHAT & PARTNERS
INTERNATIONAL LAW FIRM

Votre dossier, votre prochaine étape

Your file, your next step

Identifier la question. Rassembler les pièces. Vérifier le cadre applicable. Cette démarche donne à chaque projet une base plus claire, qu'il concerne la famille, le patrimoine, le séjour ou l'entreprise.

Identify the question. Gather the documents. Check the applicable framework. This approach gives each project a clearer basis, whether it concerns family, property, immigration or a business.

Dates à suivre / Dates to watch

DATE	FRANÇAIS	ENGLISH
15.11.2026	BNPL : fin de consultation.	BNPL: consultation closes.
27.11.2026	Ventes directes : fin de consultation.	Direct sales: consultation closes.
01.12.2026	Plateformes : début annoncé de l'allégement pour les vendeurs éligibles.	Platforms: announced start of fee relief for eligible sellers.
04.12.2026	Permis de conduire : fin de consultation DLT.	Driving licences: DLT consultation closes.
05.12.2026	Bitget : date de blocage annoncée par la SEC.	Bitget: access blocking date announced by the SEC.
01.01.2027	Employee Welfare Fund : début reporté des cotisations.	Employee Welfare Fund: postponed start of contributions.
30.09.2027	TVA : fin de la période actuelle à 7 %.	VAT: current 7% period ends.

7 BUREAUX / 7 OFFICES

Hua Hin · Bangkok Silom · Bangkok Thonburi · Chiang Mai · Cha-Am · Pranburi · Phuket

HAUSSMANN LORAN PARICHAT & PARTNERS

+66 (0) 2 113 1400

contact@hlasia.legal | www.hlasiagroup.com

234/79 Moo 15, Hin Lek Fai, Hua Hin, Prachuap Khiri Khan 77110

Ce journal fournit une information générale, arrêtée au 9 novembre 2026. Il ne remplace pas l'examen d'une situation individuelle. Les textes thaïlandais et les décisions des autorités compétentes font référence. Les illustrations des dossiers sont des créations éditoriales ; l'identité graphique est reprise du modèle fourni.

This newsletter provides general information as of 9 November 2026. It does not replace an assessment of individual circumstances. Thai texts and decisions of the competent authorities remain authoritative. Feature illustrations are editorial creations; brand elements are reproduced from the supplied model.